

Légende :

Mesure d'évitement : ME

Mesure de réduction : MR

Mesure de suivi : MS

Mesure d'accompagnement : MA

Milieu naturel

Taxons	Phase	Mesures d'évitement, de réduction, de suivi et d'accompagnement
Chiroptères	Amont	- ME1.1a1 : Évitement des boisements, des alignements d'arbres, des haies et des arbres isolés
	Chantier	- ME2.1a : Balisage des habitats à enjeux situés sur et à proximité de la zone d'emprise du projet - MR2.1a : Adaptation des modalités de circulation des engins de chantier - MR2.1d : Dispositif préventif de lutte contre une pollution et dispositif d'assainissement provisoire de gestion des eaux pluviales et de chantier - MR3.1a : Adapter le calendrier des travaux selon la phénologie des espèces - MR3.1b : Absence de travaux et d'éclairage nocturnes sauf en cas d'urgence - MS1 : Suivi écologique en phase chantier

	Exploitation	- MR2.2a : Limiter la vitesse des engins - MR2.2c : Absence d'éclairage du site en phase d'exploitation sauf en cas d'urgence - MR2.2o : Gestion écologique des habitats dans la zone d'emprise du projet - MS2 : Suivi écologique en phase d'exploitation - MA3.c : Plantation et entretiens de haies
Habitats naturels et flore	Amont	- ME1.1a1 : Évitement des boisements, des alignements d'arbres, des haies et des arbres isolés
	Chantier	- ME2.1a : Balisage des habitats à enjeux situés sur et à proximité de la zone d'emprise du projet - MR2.1c : Réutilisation préférentielle sur site des matériaux excavés - MR2.1d : Dispositif préventif de lutte contre une pollution et dispositif d'assainissement provisoire de gestion des eaux pluviales et de chantier - MR2.1f : Dispositif de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (nettoyage des roues des camions, ...) - MR3.1a : Adapter le calendrier des travaux selon la phénologie des espèces - MS1 : Suivi écologique en phase chantier
	Exploitation	- MR2.2o : Gestion écologique des habitats dans la zone d'emprise du projet - MS2 : Suivi écologique en phase d'exploitation - MA3.c : Plantation et entretien de haies
Amphibiens	Amont	- ME1.1a1 : Évitement des boisements, des alignements d'arbres, des haies et des arbres isolés
	Chantier	- MR2.1a : Adaptation des modalités de circulation des engins de chantier - MR2.1d : Dispositif préventif de lutte contre une pollution et dispositif d'assainissement provisoire de gestion des eaux pluviales et de chantier

		- MR3.1a : Adapter le calendrier des travaux selon la phénologie des espèces - MR3.1b : Absence de travaux et d'éclairage nocturnes sauf en cas d'urgence - MS1 : Suivi écologique en phase chantier
	Exploitation	- MR2.2a : Limiter la vitesse des engins - MR2.2c : Absence d'éclairage du site en phase d'exploitation sauf en cas d'urgence - MR2.2o : Gestion écologique des habitats dans la zone d'emprise du projet - MA3.c : Plantation et entretien de haies
Reptiles	Amont	- ME1.1a1 : Évitement des boisements, des alignements d'arbres, des haies et des arbres isolés
	Chantier	- ME2.1a : Balisage des habitats à enjeux situés sur et à proximité de la zone d'emprise du projet - MR2.1a : Adaptation des modalités de circulation des engins de chantier - MR2.1d : Dispositif préventif de lutte contre une pollution et dispositif d'assainissement provisoire de gestion des eaux pluviales et de chantier - MR3.1a : Adapter le calendrier des travaux selon la phénologie des espèces - MS1 : Suivi écologique en phase chantier
	Exploitation	- MR2.2a : Limiter la vitesse des engins - MR2.2o : Gestion écologique des habitats dans la zone d'emprise du projet - MA3.c : Plantation et entretien de haies
Mammifères (hors chiroptères)	Amont	- ME1.1a1 : Évitement des boisements, des alignements d'arbres, des haies et des arbres isolés
	Chantier	- ME2.1a : Balisage des habitats à enjeux situés sur et à proximité de la zone d'emprise du projet

		- MR2.1a : Adaptation des modalités de circulation des engins de chantier - MR2.1d : Dispositif préventif de lutte contre une pollution et dispositif d'assainissement provisoire de gestion des eaux pluviales et de chantier - MR3.1a : Adapter le calendrier des travaux selon la phénologie des espèces - MR3.1b : Absence de travaux et d'éclairage nocturnes sauf en cas d'urgence - MS1 : Suivi écologique en phase chantier
	Exploitation	- MR2.2a : Limiter la vitesse des engins - MR2.2c : Absence d'éclairage du site en phase d'exploitation sauf en cas d'urgence - MR2.2g : Mise en place d'une clôture perméable (passe faune) - MR2.2o : Gestion écologique des habitats dans la zone d'emprise du projet - MA3.c : Plantation et entretien de haies
	Amont	- ME1.1a1 : Évitement des boisements, des alignements d'arbres, des haies et des arbres isolés
Insectes	Chantier	- MR2.1a : Adaptation des modalités de circulation des engins de chantier - MR2.1c : Réutilisation préférentielle sur site des matériaux excavés - MR2.1d : Dispositif préventif de lutte contre une pollution et dispositif d'assainissement provisoire de gestion des eaux pluviales et de chantier - MR2.1f : Dispositif de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (nettoyage des roues des camions, ...) - MR3.1a : Adapter le calendrier des travaux selon la phénologie des espèces - MR3.1b : Absence de travaux et d'éclairage nocturnes sauf en cas d'urgence - MS1 : Suivi écologique en phase chantier

	Exploitation	- MR2.2a : Limiter la vitesse des engins - MR2.2c : Absence d'éclairage du site en phase d'exploitation (sauf en cas d'urgence) - MR2.2o : Gestion écologique des habitats dans la zone d'emprise du projet - MA3.c : Plantation et entretiens de haies
Avifaune hivernante	Amont	- ME1.1a1 : Évitement des boisements, des alignements d'arbres, des haies et des arbres isolés
	Chantier	- MR2.1a : Adaptation des modalités de circulation des engins de chantier - MR2.1d : Dispositif préventif de lutte contre une pollution et dispositif d'assainissement provisoire de gestion des eaux pluviales et de chantier - MS1 : Suivi écologique en phase chantier
	Exploitation	- MR2.2a : Limiter la vitesse des engins - MR2.2o : Gestion écologique des habitats dans la zone d'emprise du projet - MA3.c : Plantation et entretien de haies
Avifaune migratrice	Amont	- ME1.1a1 : Évitement des boisements, des alignements d'arbres, des haies et des arbres isolés
	Chantier	- MR2.1a : Adaptation des modalités de circulation des engins de chantier - MR2.1d : Dispositif préventif de lutte contre une pollution et dispositif d'assainissement provisoire de gestion des eaux pluviales et de chantier - MS1 : Suivi écologique en phase chantier
	Exploitation	- MR2.2a : Limiter la vitesse des engins - MR2.2o : Gestion écologique des habitats dans la zone d'emprise du projet - MA3.c : Plantation et entretien de haies

Avifaune nicheuse	Amont	- ME1.1a1 : Évitement des boisements, des alignements d'arbres, des haies et des arbres isolés
	Chantier	- ME2.1a : Balisage des habitats à enjeux situés sur et à proximité de la zone d'emprise du projet - MR2.1a : Adaptation des modalités de circulation des engins de chantier - MR2.1d : Dispositif préventif de lutte contre une pollution et dispositif d'assainissement provisoire de gestion des eaux pluviales et de chantier - MR3.1a : Adapter le calendrier des travaux selon la phénologie des espèces - MS1 : Suivi écologique en phase chantier
	Exploitation	- MR2.2a : Limiter la vitesse des engins - MR2.2o : Gestion écologique des habitats dans la zone d'emprise du projet - MA3.c : Plantation et entretien de haies

Milieu physique

Thématiques	Phase	Mesures d'évitement et de réduction
Air, climat et utilisation rationnelle de l'énergie	Chantier	-
	Exploitation	-

Sol / Sous-sol	Chantier	- ME 3.1a / ME 3.2a : Absence totale d'utilisation de produits phytosanitaires et de tout produit polluant susceptible d'impacter négativement le milieu ; - MR2.1c : Réutilisation préférentielle sur site des matériaux excavés ; - MR 1.1a / MR 2.1a / MR 2.2a : Adaptation des modalités de circulation des engins de chantier ; - MR 2.1d / MR 2.2q : Dispositif préventif de lutte contre une pollution et dispositif d'assainissement provisoire de gestion des eaux pluviales et de chantier ; - MR2.1r : Mise en place d'une alerte météorologique.
	Exploitation	- ME 3.1a / ME 3.2a : Absence totale d'utilisation de produits phytosanitaires et de tout produit polluant susceptible d'impacter négativement le milieu ; - MR 2.1d / MR 2.2q : Dispositif préventif de lutte contre une pollution et dispositif d'assainissement provisoire de gestion des eaux pluviales et de chantier ; - MR 2.1d / MR 2.2q : Maintien des voies naturelles de ruissellement
Hydrologie	Chantier	- MR 1.1a / MR 2.1a / MR 2.2a : Adaptation des modalités de circulation des engins de chantier ; - MR2.1e : Intervalle réduit entre le décapage et la stabilisation des pistes et aménagements ; - MR 2.1d / MR 2.2q : Maintien des voies naturelles de ruissellement - MR2.1r : Mise en place d'une alerte météorologique - ME 3.1a / ME 3.2a : Absence totale d'utilisation de produits phytosanitaires et de tout produit polluant susceptible d'impacter négativement le milieu ; - MR 2.1d / MR 2.2q : Dispositif préventif de lutte contre une pollution et dispositif d'assainissement provisoire de gestion des eaux pluviales et de chantier. - MR 2.1c : Réutilisation préférentielle sur site des matériaux excavés,
Hydrologie	Exploitation	- ME 3.1a / ME 3.2a : Absence totale d'utilisation de produits phytosanitaires et de tout produit polluant susceptible d'impacter négativement le milieu - MR 2.1d / MR 2.2q : Dispositif préventif de lutte contre une pollution et dispositif d'assainissement provisoire de gestion des eaux pluviales et de chantier. - MR 2.2o : Gestion écologique des habitats dans la zone d'emprise du projet - MR 2.1d / MR 2.2q : Maintien des voies naturelles de ruissellement

Risques naturels	Chantier	-
	Exploitation	- MR2.2o : Gestion écologique des habitats dans la zone d’emprise du projet

Milieu humain

Thématiques	Phase	Mesures d'évitement et de réduction
Contexte socio-économique	Chantier	- MR 1.1a / MR 2.1a / MR 2.2a : Adaptation des modalités de circulation des engins de chantier ; - MR2.1j : Optimisation de la durée du chantier et informations sur les chemins et voiries utilisés ; - MR 2.1d – MR 2.2q : Dispositif préventif de lutte contre une pollution et dispositif d’assainissement provisoire de gestion des eaux pluviales et de chantier.
Contraintes techniques et servitudes	Chantier	-
	Exploitation	-
Droits des sols et urbanisme	Exploitation	-

Risques technologiques	Chantier	- MR2.1j : Optimisation de la durée du chantier et informations sur les chemins et voiries utilisés.
Sites et sols pollués	Chantier	-
Volet sanitaire	Chantier	- MR 1.1a / MR 2.1a / MR 2.2a : Adaptation des modalités de circulation des engins de chantier - MR2.1j : Optimisation de la durée du chantier et informations sur les chemins et voiries utilisés - MR 2.1f / MR 2.2r : Dispositif de lutte contre les espèces exotiques envahissantes - MR2.1c : Réutilisation préférentielle sur site des matériaux excavés
	Exploitation	- MR 1.1a / MR 2.1a / MR 2.2a : Adaptation des modalités de circulation des engins de chantier - MR 2.1f / MR 2.2r : Dispositif de lutte contre les espèces exotiques envahissantes